



# Accueil administratif 2022-2023

## 29 et 30 août 2022

Mercredi 17 août 2022

Chers parents et élèves,

Voici ci-après l'horaire de l'accueil administratif des élèves pour la rentrée 2022-2023. Un parcours planifié vous permettra de récupérer le matériel didactique (autre que la liste des fournitures scolaires récupérable sur notre site Internet dans la section « Parents », sous [Rentrée scolaire](#)), prendre la photo-école (également pour la carte étudiante obligatoire), prendre possession du casier ainsi que poser vos questions aux différents services de l'école, au besoin.

### **IMPORTANT :**

Nous prenons un virage électronique, donc outre la liste du matériel didactique à récupérer au Magasin scolaire, aucun document ne sera imprimé et remis aux élèves (horaires, factures, etc.). Vous retrouverez le tout quelques jours avant la rentrée scolaire sur le [portail élèves](#) ou le [portail parents](#).

- \* Nous vous demandons de respecter l'horaire qui vous est assigné (la fratrie peut se présenter à une des plages seulement) et limiter le nombre de personnes qui accompagnent l'élève à un membre de la famille.
- \* **Stationnement :** Vous devez utiliser les débarcadères d'autobus (entrées en « U » sur le boul. Saint-José) pour garer votre véhicule.
- \* L'entrée se fait par l'Entrée des élèves A et la sortie par l'Entrée des élèves B. Aucune circulation dans l'école ne sera permise.
- \* La prise de la **photo scolaire annuelle** aura lieu lors de ces journées. Les élèves devront se vêtir de façon à respecter le [code de vie](#) de l'école. Nous vous invitons à consulter la dernière révision.

Une journée de reprise est également prévue en septembre. Détails à venir.

- \* **Casiers :** vous avez la possibilité de choisir avec qui vous êtes dans votre casier (élèves de même genre seulement). Il n'est pas nécessaire de vous présenter les deux (2) à la station casier, mais vous devez vous partager l'information. SVP, prévoyez avoir le numéro de fiche (le « U » de l'élève) des deux (2) élèves.

**S'il y a lieu, tous les changements de casiers, partenaires ou de cadenas doit se faire auprès du poste de surveillance au local 301 après les journées d'accueil.** Il est à noter que seules les raisons valables seront acceptées. Il est également à noter que les deux (2) élèves sont responsables du casier et que les bris et pertes de cadenas sont facturables au dossier des élèves.

- \* **Magasin scolaire :** prévoyez un sac pour transporter les effets qui vous seront remis pendant le parcours. Vous avez la possibilité de les déposer directement aux casiers à la fin du parcours.

Les effets ont des codes-barres uniques et sont numérisés au dossier de l'élève. À la fin de l'année, l'élève qui rapporte un autre effet prêté que celui à son dossier, se verra facturé le montant de l'effet manquant.

- \* Les **factures** seront émises ultérieurement et sont payables dans les 30 jours suivant la réception.

Nous vous demandons de procéder au paiement selon la procédure de [Paiement par Internet](#).

Pour toute inscription à une activité non obligatoire (parascolaire, voyage, sortie, activités des finissants, etc.) il ne doit pas y avoir de solde dans le compte de l'élève (années courantes ou antérieures), à défaut de quoi, l'inscription de votre enfant ne pourra être acceptée.



# Accueil administratif 2022-2023

## 29 et 30 août 2022

L'accueil administratif des élèves du **secteur de l'adaptation scolaire** aura lieu le 31 août 2022 pendant les heures de classe. La photo scolaire sera prise à ce moment.

### Jour 1 : lundi 29 août 2022 (Secteur régulier, PÉI, FMS, PEP et Pré-DEP uniquement)

Plage horaire	Clientèle
<b>8h30</b>	<b>Ouverture des portes</b>
8h30 à 10h00	Élèves dont le nom de famille commence par les lettres <b>A à H</b> résidant dans la ville de <b>Saint-Constant</b>
9h45 à 11h15	Élèves dont le nom de famille commence par les lettres <b>I à Z</b> résidant dans la ville de <b>Saint-Constant</b>
11h00 à 12h00	Élèves dont le nom de famille commence par les lettres <b>A à F</b> résidant dans la ville de <b>Candiac, Saint-Philippe et Saint-Mathieu</b>
<b>12h00</b>	<b>Fermeture des portes (dîner)</b>
13h00 à 14h15	Élèves dont le nom de famille commence par les lettres <b>G à Z</b> résidant dans la ville de <b>Candiac, Saint-Philippe et Saint-Mathieu</b>
14h00 à 15h00	Élèves dont le nom de famille commence par les lettres <b>A à H</b> résidant dans la ville de <b>La Prairie</b>
15h00 à 16h00	Élèves dont le nom de famille commence par les lettres <b>I à Z</b> résidant dans la ville de <b>La Prairie</b>
<b>16h00</b>	<b>Fermeture des portes</b>

### Jour 2 : mardi 30 août 2022 (Secteur régulier, PÉI, FMS, PEP et Pré-DEP uniquement)

Plage horaire	Clientèle
<b>8h30</b>	<b>Ouverture des portes</b>
8h30 à 9h45	Élèves dont le nom de famille commence par les lettres <b>A à H</b> résidant sur le territoire de <b>Delson et Sainte-Catherine</b>
9h30 à 10h45	Élèves dont le nom de famille commence par les lettres <b>I à Z</b> résidant sur le territoire de <b>Delson et Sainte-Catherine</b>
8h30 à 10h45	<i>Élèves résidant sur un territoire autre*</i>
10h30 à 12h00	<i>Tous ceux qui n'ont pas pu se présenter selon leur horaire planifié.</i>
<b>12h00</b>	<b>Fermeture des portes</b>

Première journée d'école le 31 août 2022, selon l'horaire habituel.

Bonne rentrée à tous!

La Direction